

FORMULE 28B

Loi sur les tribunaux judiciaires

DÉFENSE À LA DEMANDE ENTRE DÉFENDEURS

(titre)

DÉFENSE À LA DEMANDE ENTRE DÉFENDEURS

1. Le défendeur (*nom*) reconnaît les allégations faites aux dispositions de la demande entre défendeurs.
2. Le défendeur (*nom*) nie les allégations faites aux dispositions de la demande entre défendeurs.
3. Le défendeur (*nom*) n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions de la demande entre défendeurs.
4. (*Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque allégation de fait pertinent à l'appui de la défense à la demande entre défendeurs.*)

(date)

(nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat du défendeur à la demande entre défendeurs ou du défendeur à la demande entre défendeurs)

DESTINATAIRE : (*nom et adresse de l'avocat du demandeur entre défendeurs ou du demandeur entre défendeurs*)

RCP-F 28B (1^{er} juillet 2007)